ÊTRE RÉFÉRENT SÉCURITÉ EN ENTREPRISE

Etre un acteur incontournable de la prévention des risques professionnels

ACTU
Loi du 2 août 2021

PROGRAMME

Les enjeux de la santé et sécurité
- Les enjeux humains : statistiques et indicateurs santé sécurité
- Définitions : accident du travail, accident de trajet, maladie professionnelle
- Les enjeux financiers : coûts des AT&MP, gestion administrative des AT
- Les enjeux réglementaires :
  - l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur et des salariés
  - principes généraux de prévention
  - principales obligations réglementaires du code du travail
- Les responsabilités : civile, faute inexcusable, pénale, professionnelle

La construction d'une démarche prévention
- L'analyse d'une situation de travail
- L'évaluation des risques professionnels, le DU, les facteurs de pénibilité
- Le catalogue des risques : causes, conséquences, solutions, références réglementaires
- Indicateurs et objectifs de sécurité
- Les plans d'action

L'organisation de la santé-sécurité
- Rôle et mission des acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise :
  - direction, ressources humaines, encadrement
  - salarié, animateur sécurité, CSE et CSSCT, services de la santé au travail
  - inspecteur du travail, les CARSAT et les CRAM

L'analyse des incidents et accidents du travail
- Intérêt de l'analyse des accidents et des incidents du travail
- La méthode de l'arbre des causes : mise en oeuvre sur une étude de cas

La formation sécurité et l'accueil des nouveaux arrivants
- L'organisation de l'accueil et la formation des nouveaux arrivants
- La planification des formations sécurité obligatoires

L'organisation de la santé-sécurité
- La conformité des lieux de travail et équipements de travail
- L'affichage obligatoire
- Les vérifications et contrôles périodiques obligatoires
- Le permis de feu
- Les équipements de protection individuelle

La gestion des entreprises extérieures
- Le cadre réglementaire et la responsabilité de l'entreprise utilisatrice
- La coordination de la prévention des interventions :
  - plan de prévention
  - protocole sécurité
  - coordination SPS

Les risques psychosociaux
- Qu'appelle-t'on les « risques psychosociaux » ?
- Les conséquences des RPS sur l'entreprise
- Mesurer les RPS
- Prévenir les RPS

La QVT Conditions de travail
- De QVT vers QVCT
- Pourquoi la QVCT ?

La documentation sécurité, en savoir plus avec des liens internet utiles
- Veilles législatives et réglementaires
  - rappel sur le CODIT
  - inscription aux lettres d'informations (INRS, ANACT, CARSAT ou CRAM)
- Veille d'information
  - site internet INRS
  - http://travail-emploi.gouv.fr/
  - http://www.bossons-fute.fr/

La culture santé - sécurité :
- La boîte à outils
- Le cycle élémentaire d'amélioration sécurité-performance

QCM : Le référent sécurité

• INTER • INTRA • SUR-MESURE

DATES

09 au 11 septembre 2024 **et** *16 et 17 septembre 2024
06 au 08 novembre 2024 **et** *25 au 26 novembre 2024
12 au 14 mai 2025 **et** *26 au 27 mai 2025
08 au 10 septembre 2025 **et** *29 au 30 septembre 2025
03 au 05 novembre 2025 **et** 20 au 21 novembre 2025

ESPACE DE FORMATION

Paris-Montparnasse / * Distanciel

DURÉE		RÉF.
5 jours	**3290 € ht** repas inclus	**ANIM**

Référent santé au travail

OBJECTIF

Contribuer activement et efficacement à l'amélioration de la santé, la sécurité, des conditions de travail et de la qualité de vie au travail

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Comprendre le rôle et les missions du référent sécurité
- Connaître les enjeux de la sécurité et de la santé au travail
- Maîtriser l'essentiel de la réglementation santé-sécurité
- Analyser les incidents, les accidents et suivre les indicateurs
- Evaluer les risques professionnels et identifier les facteurs de pénibilité
- Mettre en œuvre les leviers et outils de la santé-sécurité
- Définir et mener un plan d'action de mesures correctives adapté à son entreprise
- Connaître la gestion de la sous-traitance
- Comprendre et prévenir les risques psychosociaux
- Considérer la qualité de vie et conditions de travail
- Assurer une veille technique et réglementaire
- S'approprier une culture santé-sécurité

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne désignée « référent sécurité » par l'employeur
- Animateur et responsable santé sécurité et risques professionnels
- Responsable qualité sécurité et environnement
- Préventeur, responsable de sécurité, référent sécurité
- DRH, RRH
- Membres CSE/ CSSCT

INSCRIPTION EN LIGNE

Inscrivez vos collaborateurs à cette formation directement depuis ce document PDF

Cliquez ici pour commencer

Formation animée par :
MARIE-CHRISTINE PATON

- Consultante et formatrice en prévention des risques professionnels, sécurité, ergonomie
- Habilitée I.P.R.P et agréée PRAP
- Certifiée animatrice-formatrice par SciencesPo

«En tant que référent sécurité, la prévention doit être au coeur de vos actions. Je vous propose une formation complète pour vous aider à avoir une vision à 360° des multiples paramètres qui incombent à votre responsabilité. Vous pouvez venir avec votre Document Unique, votre plan de prévention ou tous les documents que vous jugez utiles.»

Marie-Christine PATON

Pré-requis :
Connaître la démarche de prévention de son entreprise

LES + DE VOTRE FORMATION

VOTRE SUIVI PEDAGOGIQUE

Votre conseillère pédagogique vous aide à définir votre projet, vous accompagne dans votre démarche, assure le suivi des questions et le lien avec le formateur. Suite à la formation, vous avez accès à la validation de vos acquis en ligne.

VOTRE CONSULTANTE

L'expérience terrain de votre consultante, une démarche pédagogique dynamique et participative, vont vous permettre de repartir de votre formation avec des éléments concrets directement applicables au sein de votre entreprise.

VOTRE ESPACE STAGIAIRE EN LIGNE

Vous bénéficiez d'un espace stagiaire en ligne qui vous permet de retrouver l'ensemble de vos documents administratifs (convocation, attestation de stage) ainsi que les différentes ressources associées à votre stage. Votre espace stagiaire en ligne vous permet également de poser toutes vos questions ou de laisser vos commentaires. Il est accessible **15 jours** avant la date de début de votre stage.

Connexion

Connectez-vous à votre espace personnel

Email

Mot de passe

Valider

Rendez-vous sur :

https://stagiaire.c3s.fr

- Recevez vos convocations et attestations
- Consultez des ressources complémentaires
- Posez vos questions
- Suivez l'actualité C3S
- Accédez à la plateforme E-learning C3S

INFOS PRATIQUES

C3S
Prévenir, c'est agir
SANTÉ SÉCURITÉ SPORT

HORAIRES

Le premier jour de formation commence à 9h30, les jours suivants à 9h00.
Les formations se terminent à 17h10.

ACCESSIBILITÉ

Les salles de formation, basées au Mans et à Paris, sont toutes les 2 accessibles par les transports en commun (train, bus, métro pour Paris du fait de la proximité avec la gare Montparnasse et bus et tramway pour Le Mans).

Pour les stagiaires utilisant une voiture, il y a possibilité de stationner dans des parkings situés à proximité de chacun des sites.

Un accès pour personne à mobilité réduite est prévue dans chaque établissement. Un ascenseur permet d'accéder à nos salles de formation parisiennes situées au 1er étage du bâtiment. Un accès s'effectue de plain pied pour les salles de formation du Mans.

PLANS D'ACCES

3 rue Vandamme
75014 PARIS-MONTPARNASSE

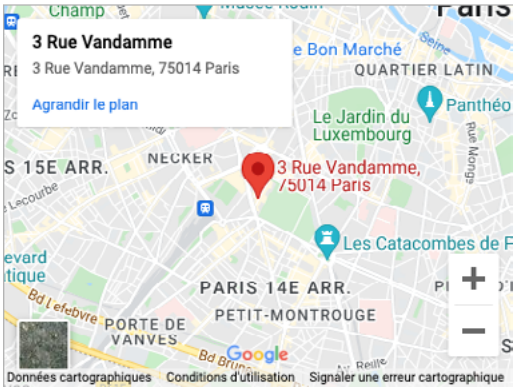

VOIR LE PLAN

38 rue Arnold Dolmetsch
72000 LE MANS

VOIR LE PLAN

Votre contact
Anne-Françoise ALLAIN
02 43 23 09 23 - formation@c3s.fr

www.c3s.fr